



Construction d'un mur de séparation des lieux de vie dans cour

Par **Thierry91630**, le **28/08/2015** à **10:16**

Bonjour,

J'habite actuellement une copropriété de 3 copropriétaires (+1 copropriétaire décédé et sans héritier dont les biens sont vacants et sans maître depuis une trentaine d'années).
Mon voisin copropriétaire nommé A et moi-même copropriétaire nommé B, sommes en conflit avec notre voisin copropriétaire majoritaires (550/1000) nommé C.
Nous souhaitons construire un mur de séparation dans la cour commune (dont un double des clés sera remis à C) pour séparer les lieux de vie entre C d'un côté et A et B de l'autre.
En effet, nous avons à ce jour déposé plusieurs plaintes pour vol/harcèlement/agression, et ce mur nous permettrait d'acquérir une certaine tranquillité.
Or, notre copropriété n'a pas de syndic, et même avec une AG en règle, comme nous sommes minoritaires, nous ne pourrions faire valoir ce mur.

Auriez-vous une solution à nous apporter, sachant que C ne veut pas de ce mur?

Par avance merci,
Thierry.